

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de Février, à 20h00 s'est réuni le conseil municipal suite à la convocation en date du 29 janvier 2025.

Etaient présents : Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Sylvie COUSIN, Dorothee LEFEBVRE, Clément BACRO, Laurent DHE.

Absents excusés : Muriel POLLART, Daisy LAINE, Laury FLIPPE

Procurations :

Muriel POLLART donne procuration à Catherine GERARD

Laury FLIPPE donne procuration à Sylvie COUSIN

Secrétaire : Laurent DHE

Début de séance : 20h10

Séance levée à 22h10

Madame BARBIER demande aux conseillers pour ajouter un point à l'ordre du jour concernant la signature d'une convention entre la commune et la ligue de football pour l'obtention des subventions. Les conseillers acceptent l'ajout de ce point.

Madame BARBIER annonce le recrutement de Madame BARRAIL Nathalie qui remplace Madame LAURENT Sandie à l'accueil de la mairie depuis le 21 janvier 2025.

1) Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 06 janvier 2025

Monsieur DHE souhaite préciser son intervention du 06 janvier 2025 dans les points divers, à savoir : *« Il y a une mauvaise interprétation de mon intervention. J'ai évoqué la dégradation de la réfection des traversées de chaussée et de chemin suite aux travaux de forage qui se creusent. Pas des trous qui se forment par le passage des engins agricoles. »*

Les conseillers en prennent note.

2) Accessibilité de la poste : présentation de 3 devis, choix du prestataire

Madame BARBIER présente les trois devis reçus pour la mise en place de l'accessibilité de la Poste. Elle précise que le plan est inchangé par rapport à celui présenté à la réunion du 09 décembre 2024.

Entreprise DELAMBRE pour un montant de 9 750€ HT soit 11 700€ TTC

Entreprise SNPC pour un montant de 10 619€ HT soit 12 742,80€ TTC

Entreprise DUFFROY pour un montant de 11 233€ HT soit 13 479,60€ TTC

Monsieur DHE demande si le devis prévoit le rallongement de la conduite de gaz et le rehaussement du coffret. Non, ce devis sera à demander au fournisseur de gaz. Monsieur DHE informe que les sociétés devront s'accorder sur les dates d'intervention. Des fouilles seront à réaliser.

Madame BARBIER propose de retenir le devis proposé par l'entreprise DELAMBRE.

Vote : tous les conseillers sont pour.

3) Terrain de pétanque, réalisation des travaux

Madame BARBIER rappelle le devis validé le 08 juillet 2024 chez DV Paysage pour l'installation d'un terrain de pétanque de 15mx16m.

Le terrassement sera fait courant février 2025. Madame GERARD explique qu'il faudra prévoir des panneaux directionnels pour ce terrain de pétanque. Madame BARBIER rappelle que des bancs seront ajoutés.

Madame LEFEBVRE pense qu'il est possible d'obtenir une subvention auprès de la Région et du Département dans le cadre du FARDA. Pour rappel, le montant des travaux s'élève à 9 400,40€ HT soit 11 280,48€ TTC.

Madame BARBIER ajoute qu'il faudrait prévoir des parkings supplémentaires.

Elle explique qu'il faudrait également prévoir un vote pour autoriser le mandatement de la facture avant le vote du budget primitif.

Monsieur DHE pense qu'il serait bien de prévenir les personnes qui ont participé à la demande du terrain de pétanque que les travaux commencent bientôt. Madame BARBIER dit qu'il serait préférable d'attendre le début du terrassement pour informer ces personnes.

Madame BARBIER propose de voter pour l'autorisation de mandatement de la facture avant le vote du budget primitif : tous les conseillers sont pour.

4) Diagnostic sécurité arrêts de bus : aménagement des points d'arrêt de cars, présentation de 3 devis, choix du prestataire

Madame BARBIER présente les trois devis reçus pour l'aménagement des points d'arrêt de cars vu lors de la réunion du conseil du 07 octobre 2024.

Madame LEFEBVRE demande si l'arrêt situé au hameau d'Essarts est concerné. Madame BARBIER explique que Monsieur BRABANT du conseil régional a travaillé sur ces quatre arrêts uniquement. Les conseillers disent qu'il serait préférable d'ajouter l'arrêt situé au hameau d'Essarts en plus.

Les devis reçus pour les quatre arrêts sont :

Entreprise Prosigna pour un montant de 2 578€ HT soit 3 093,60€ TTC

Entreprise T2E pour un montant de 3 382€ HT soit 4 058,40€ TTC

Entreprise T1 pour un montant de 3 678€ HT soit 4 413,60€ TTC

Madame BARBIER explique que le devis proposé par l'entreprise Prosigna est moins cher car les supports font 40x80mm. Les deux autres devis proposent des supports de 80x80mm.

Madame BARBIER suggère de retenir le devis proposé par T2E. Il y aura un ajout pour l'arrêt situé au hameau d'Essarts.

Vote : tous les conseillers sont pour.

5) Entretien de la commune : la taille et l'entretien des parterres. Présentation de 3 devis, choix du prestataire

Madame BARBIER rappelle que des devis ont été demandés pour l'entretien de la commune. Le nettoyage des gouttières a été retiré. La BRIF a refait une proposition qui s'élève à 2 250€ par trimestre, soit 9 000€ TTC par an : donc 900€ de moins sur l'année que le devis précédemment proposé avec le nettoyage des gouttières. Deux autres demandes de devis ont été faites auprès de l'entreprise REGAIN à Arras et de la Vie Active d'Hermies mais n'ont pas été réceptionnées à ce jour.

Ce point sera à revoir ultérieurement.

6) Réforme des redevances de l'eau : délibération à prendre

Madame BARBIER explique que le calcul pour fixer le montant HT/m³ est compliqué. Un contact a été pris avec l'agence de l'eau pour avoir des explications.

Ce point sera à revoir ultérieurement.

7) Demande de subvention de l'association prévention routière

Madame BARBIER présente la demande de subvention de l'association prévention routière reçue le 14 janvier 2025. Le montant sollicité est de 350€.

Madame BARBIER propose de voter pour l'octroi ou non de cette subvention : tous les conseillers sont contre.

8) Convention avec la ligue et le district de football pour obtenir les subventions

Madame BARBIER présente la convention de mise à disposition des vestiaires du stade et du club house entre la commune, la ligue et le district de football. Cette convention est proposée pour les quatre prochaines saisons de 2024/2025 à 2027/2028.

Monsieur MUCHEMBLED informe qu'il n'y a plus d'accès au stade pour les jeunes qui ne font pas partie de l'association AJA. Madame BARBIER explique que l'accès est restreint pour la période hivernale mais qu'un passage sera prévu pour le printemps. Il est proposé d'installer un tourniquet pour empêcher l'accès des vélos, des scooters, ... sur les terrains.

Madame BARBIER propose de voter pour accepter la signature de cette convention :

Contre : 0

Abstention : 1 (Laurent DHE)

Pour : 8 (Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED, Catherine GERARD, Sylvie COUSIN, Dorothée LEFEBVRE, Clément BACRO ainsi que Muriel POLLART et Laury FLIPPE par procuration).

9) Organisation du bureau de vote : 23 février et 02 mars

Election Municipale	23/02/2025	02/03/2025
8h à 10h	- Dorothée LEFEBVRE - Clément BACRO -	- Dorothée LEFEBVRE - Clément BACRO -
10h à 12h	- Laury FLIPPE - -	- Laury FLIPPE - -
12h à 14h	- Laurent MUCHEMBLED - -	- - -
14h à 16h	- Sylvie COUSIN - -	- - -
16h à 18h	- Laurent DHE - Catherine GERARD -	-Laurent DHE - Catherine GERARD -
Dépouillement	- Dorothée LEFEBVRE - Clément BACRO - Laurent MUCHEMBLED - Laurent DHE - Sylvie COUSIN - Catherine GERARD	- - - - - -

10) Divers

- Salle de sports

Madame BARBIER informe que la poubelle située à l'entrée de la salle de sport est cassée régulièrement. Les agents communaux ont également dû réparer des poignées de porte.

Monsieur BACRO explique qu'un banc dans les vestiaires sera aussi à réparer. Madame BARBIER rappelle que la salle est mise à disposition gratuitement mais que beaucoup de réparations sont à faire régulièrement ce qui engendre des frais pour la commune. Madame BARBIER pense que ces réparations à répétition pourraient être facturées à tous les utilisateurs de la salle car aucun d'eux ne signale ces dégradations causées par ses membres. Seul l'AJA a racheté une poubelle quand certains de leurs adhérents l'ont cassée.

Monsieur BACRO explique qu'il faudrait prévoir une extinction de la lumière automatique à 23h00 pour éviter une consommation supplémentaire quand il n'y a personne. Madame BARBIER et Monsieur DHE informent que la lumière reste régulièrement allumée le dimanche alors que la salle est inoccupée. Monsieur DHE informe qu'il y a eu un souci dans la salle à cause d'une fuite d'eau dans la toiture. Le chariot de tapis gêne et une personne a glissé dessous à cause de l'eau. Madame BARBIER explique qu'il manque de place dans le local pour stocker les tapis avec le chariot.

Madame BARBIER informe que la fuite au niveau de la toiture est située à chaque cheminée de désenfumage.

Les conseillers disent qu'il faudrait faire intervenir la garantie décennale pour faire les réparations. Il faut rappeler la société de couverture Face Centre Loire située à Nogent sur Vernisson.

- Colis des aînés

Madame BARBIER annonce qu'il y avait une erreur dans le montant du colis des aînés. La bûche offerte était une bûche de deux parts donc $3,80\text{€} \times 2 \text{ parts} = 7,60\text{€}$ soit un total de 48,56€ par colis.

- Demande OGEC St Joseph

Madame BARBIER donne lecture de la demande de Monsieur Damien DESPICHT, Président de l'OGEC.

« Madame Le Maire, je vous sollicite par ce mail, pour savoir s'il est possible d'effectuer la pose d'une signalétique jaune devant le portail du 26 rue de la carte afin d'avoir un accès rapide pour les véhicules de secours. De plus, nous sommes sur un axe très passant et la traversée de la route aux heures de sortie d'école ne s'effectue pas forcément en toute sécurité et beaucoup de parents nous font la remarque. Nous souhaiterions savoir s'il vous est possible d'effectuer la pose d'un plateau surélevé de passage piéton avec la pose des figurines "Arthur et Zoé" qui permettrait de sensibiliser plus facilement les automobilistes. Je reste à votre disposition pour en échanger au besoin. »

Madame LEFEBVRE rappelle que des panneaux « école » sont déjà présents.

Madame BARBIER dit que l'installation de plateau a déjà été refusée par le conseil départemental.

- Téléthon

Madame GERARD informe que 2 332,50€ ont été récoltés lors du Téléthon organisé en décembre 2024.

- ✓ La marche : 52,00 €
- ✓ La Chasse : 30,00 €
- ✓ La Fraternelle : 300,00 € pour la vente de tartiflette et 100 € en don
- ✓ Commission des Fêtes : 325 €
- ✓ Les Mots Mis : 52,00 €

- ✓ Génération Musique, Chœur des Femmes, Chœur des Hommes : 228,50 €
- ✓ Gym Détente, Spirit Country, Quentin et Thomas : 975,00 €
- ✓ AEP Joie de Vivre : 80 €
- ✓ Amicale d'Essarts : 150 €
- ✓ Don non connu : 20 €
 - Arbre

Monsieur MUCHEMBLED informe que les branches d'un arbre dépassent sur la voie publique chemin d'Hallingues.

Madame LEFEBVRE demande s'il est possible de tailler les arbres rue Dierville. Madame COUSIN explique qu'un arbre cache la lumière d'un lampadaire (près de la salle des fêtes).